



Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240412-12042024DCM16-DE

## Du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 08/04/2024  
Affichée le 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

**Présents** : Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

**Absents** : Sophie BAGNERIS (procuration à Maryannick DOYHENARD), Virginie JOCOU, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Agnès ETCHEBARNE

### DCM 16 : ALSH : tarification du camp

Mme Fabienne ETCHEGARAY Adjointe aux affaires sociales - jeunesse - langue basque informe le Conseil Municipal que sera proposé cet été aux familles dont les enfants fréquenteront l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, un camp à Ciboure.

Afin de le financer, elle propose au Conseil Municipal de délibérer pour fixer à 120 € la participation par enfant qui sera demandée aux familles.

Cette participation viendra en complément de la tarification délibérée en conseil municipal du 28/08/2023 à savoir :

#### **EXTRA-SCOLAIRE : vacances scolaires**

Quotient familial	½ Journée avec repas ou nuitée avec repas	Journée	Journée à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant présent
<b>Enfant domicilié à Briscous et au lotissement Pilota-Plaza d'Hasparren</b>			
QF ≤ 400 €	7,20 €	10,56 €	8,50 €
401 € à 850 €	8,16 €	12,00 €	9,75 €
851 € à 1.200 €	10,08 €	15,60 €	12,67 €
1.201 € à 1.600 €	13,20 €	18,00 €	14,62 €
QF ≥ 1.601 € ou revenus non communiqués	14,40 €	19,20 €	15,60 €
<b>Enfant domicilié dans une autre commune</b>	17,55 €	24,05 €	13,87 €

.../...

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240412-12042024DCM16-DE

S'LO

Invité à délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification proposée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN